

CIRCULAIRE DE RENTREE

La rentrée pour les élèves aura lieu le lundi 4 septembre 2023

Voici la structure pédagogique de l'école pour l'année 2023-2024 :

Marie-Christine POMMERET : Cheffe d'établissement, décharge de direction à 33%

Classe de Maternelle 3 (TPS, PS/ MS) : **PRIMEVERE** Anne-Charlotte NELIEN ALLARD

Classe de Maternelle 2 (TPS/PS/ MS) **BOUTON D OR** Valentine LALANDE

Classe de Maternelle 1 (MS/ GS) **JASMIN** Marie-Christine POMMERET + Céline CHENARD 33%

Classe de CP **PIVOINE** Justine TOUZE

Classe de CE1 **TULIPE** Marine AUDY

Classe de CE2/CM1 **ORCHIDEE** Alexis HELLEC

Classe de CM1 /CM2 **IRIS** Léa QUESNOIT

Un décloisonnement des classes aura lieu tous les après-midis de 13h30 à 15h afin que les élèves puissent se retrouver en cours simples : MS, GS, CP, CE1 , CE2, , CM1, CM2 pendant la sieste des petits .

Enseignante spécialisée du réseau ; Elise JOLY

Des AESH ou AVS, assisteront l'équipe pédagogique. Gwenvaël BAYLE, Jessica MATON, Amandine SAINT PAUL, Marie-Line JANVIER ; Julie MACHET, Laëtitia HAVARD

Marion LASBLEIZ, Sylvie FAMEL, Emmanuelle HAMON, (plus une nouvelle ASEM en cours de recrutement) et Murielle LEROY aideront l'équipe pédagogique dans ses missions « techniques ».

Le secrétariat est ouvert le lundi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La rentrée des classes : lundi 4 septembre 2023

Ce jour là, l'appel des élèves aura lieu dans la cour « élémentaire » à :

- 8h 45 : pour les élèves de l'élémentaire
- 9h 00 : pour les élèves de MS et de GS
- **L'accueil des élèves de TPS/PS, ce jour-là, aura lieu directement dans la classe de MAT 2 et MAT 3 entre 9h30 et 10h.**

En dehors du jour de la rentrée des classes

L'accès des locaux aux personnes étrangères au service est soumis à l'autorisation du chef d'établissement.

En dehors des moments d'ouverture du portail, les parents s'engagent à se présenter oralement ou visuellement à l'interphone et à BIEN refermer le portail derrière eux.

L'accès et la sortie des élèves s'effectuent sous la surveillance d'une ASEM ou d'un enseignant, au portail de l'établissement.

Arrivée des élèves

Le matin de 8h35 à 8h45 et l'après-midi de 13h20 à 13h30

- En maternelle :
Dans la classe de votre enfant si votre enfant est en maternelle.
- En élémentaire :
L'enfant regagne seul, depuis le portail, sa classe.

Vous devez être sortis de l'école avant 8h45 et 13h30 (le portail peut, si nécessaire, être fermé à clé à partir de 8h45 et 13h30).

Une fouille des sacs peut être demandée par un membre de l'équipe pédagogique dans le cadre de Vigipirate.

Reprise des élèves

Le midi entre 12h et 12h10 et l'après-midi entre 16h30 et 16h40.

Il faut attendre son enfant au niveau de sa classe. Pendant ce temps d'attente, l'enseignant de votre enfant se charge de l'appeler.

Précisions sur le lieu de départ :

Sortie maternelle : Classe n°3: sortie dans la cour élémentaire, par le couloir à côté de la salle de garderie ,
 Classe n°2 : sortie par la porte derrière le toboggan, Classe 1 : sortie par la porte côté cour maternelle.

Sortie élémentaire par la cour primaire : : CP : sortie à la porte extérieure du CP, CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 : sortie par la salle de motricité.

NB : En cas de besoin de communiquer avec les enseignants, pour des raisons de discrétion et de sécurité, veuillez attendre 12h10 et 16h40, la fin de surveillance des élèves par l'enseignant.

Etude du soir : les élèves prendront leur goûter sous la surveillance de l'enseignant entre 16h30 et 16h45.

L'accès des classes est « normalement » interdit aux familles et aux élèves pendant les récréations, la pause méridienne, la garderie et l'étude pour des raisons de sécurité.

Le calendrier scolaire 2023 / 2024

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
 Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
 Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



MENJ - Décembre 2022

La cantine est municipale et fonctionnera dès le premier jour.

Elle est surveillée par les animateurs de la commune.

Inscription via internet à l'adresse : mini-ac-morvan@portail-familles.net ou au 02 99 58 51 77

Accueil de loisirs municipal : 02 99 58 02 82 jeunesse.miniac@gmail.com

Afin que les familles puissent s'adresser au bon interlocuteur, voici un récapitulatif concernant la pause méridienne :

Demande concernant une annulation, modification, réservation, inscription, facturation : accueil de la mairie à mairie@mairie-miniac-morvan.fr

Demande concernant une autorisation de sortie anticipée, une réclamation, un mécontentement, détails sur un éventuel incident de la pause méridienne, les horaires, les menus, le personnel, l'organisation générale de la pause méridienne : Mme DROUET à resp.entretien@mairie-miniac-morvan.fr

La garderie a lieu à l'école et fonctionnera, elle aussi, le premier jour de la rentrée de **7h15** à 8h35 et de 16h40 à **18h45** (changement d'horaires).

Elle est facturée par l'OGEC de l'école, en même temps que « la contribution scolaire ». Le prix est de 0,30€ le quart d'heure.

Il n'y a pas de goûter à la récréation du matin. Les enfants peuvent prendre une collation fournie par la famille et la manger avant 8h45 et après 16h30.

Cahier de vie en maternelle (papier et /ou numérique) ou du soir en élémentaire

Il permet de faire le lien entre la vie à l'école et la vie à la maison. Les enfants ou les enseignants vous raconteront les événements importants vécus à l'école.

Merci de les lire avec beaucoup d'attention et surtout régulièrement...

Attention, si les cahiers ne sont pas restitués, les enseignants ne peuvent pas coller les nouvelles informations...

Activités salissantes

Une tenue simple et pratique est plus que conseillée, tous les jours. Les élèves sont susceptibles de faire du sport, d'utiliser de la colle, des ciseaux, de la peinture, ...

Communication Parents-Enseignants

N'hésitez pas à **contacter** les enseignants ou la directrice en cas d'inquiétude (y compris par mail ou message téléphonique).

Réunions d'informations de rentrée

Elles ont lieu pendant le mois de septembre pour toutes les classes de l'école.

Ces réunions d'informations sont essentielles et permettront de répondre à vos éventuelles questions et ainsi suivre au mieux la scolarité de vos enfants.

Vendredi 15 septembre 18h à 19h	Vendredi 22 septembre 18h à 19h	Mardi 26 septembre 18h à 19h	Vendredi 29 septembre 18h à 19h
Valentine LALANDE Marie-Christine POMMERET et Céline CHENARD	Alexis HELLEC Justine TOUZE Léa QUESNOIT	Marine AUDY	Anne-Charlotte NELIEN-ALLARD

Elève « sous contrat »

Un enfant ayant des problèmes graves de comportement fera l'objet d'« une rencontre » entre ses parents et l'équipe pédagogique du cycle. Il pourra alors être établi un « contrat » spécifique de scolarisation entre la famille, l'enfant, l'enseignant de la classe et la directrice.

Communauté éducative

N'hésitez pas à devenir membre « actif » de la communauté éducative en établissant des liens avec les associations OGEC (organisme de gestion) et APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre).

Scolarisation en PS

L'obligation scolaire s'applique à partir de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant a ses 3 ans et non à partir de sa date d'anniversaire.

2 exemples pour illustrer :

-Un enfant né le 30 mars 2020 sera en obligation d'être scolarisé en septembre 2023. Toutefois, la famille et l'école peuvent s'entendre pour scolariser l'enfant avant cette date.

- Un enfant né le 28 novembre 2020 sera en obligation d'être scolarisé en septembre 2023 même s'il n'aura pas 3 ans révolus à la rentrée...

Les stages de réussite scolaire durant les vacances scolaires

Certains élèves peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires. Trois sessions sont organisées pendant les vacances scolaires : une semaine au printemps, la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été.

Ces stages durent 5 jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques. Ils ont lieu dans l'école. Des groupes de 5 ou 6 élèves sont constitués sur proposition des enseignants.

A la fin du stage, l'évaluation des progrès de chaque élève est transmise par l'enseignant de la classe aux familles.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

Les activités pédagogiques complémentaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents des élèves concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Elles auront lieu dans notre école le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 16h45 à 17h15.

Adresse du site internet de l'école

ecolepriveesaintyvesminiacmorvan.fr

<https://www.ecolepriveesaintyvesminiacmorvan.fr>

Visite virtuelle de l'école

<https://www.youtube.com/watch?v=BuJ15r8D4qs&t=58s>

Bonne rentrée à tous !

Pour l'ensemble de la communauté éducative,
La directrice : Marie-Christine POMMERET